

APPEL A PROJETS 2021
dans le cadre de la
saison culturelle de l'Ombrière



L'Ombrière
Pays d'Uzès

Artistes, compagnies, associations culturelles du
spectacle vivant du territoire de la communauté de
communes Pays d'Uzès



Préambule

La communauté de communes Pays d'Uzès poursuit son engagement dans l'accompagnement des porteurs de projets culturels du territoire à travers son vaisseau mère, l'Ombrière, Pays d'Uzès.

L'impulsion souhaitée est celle de voir émerger de nouveaux projets qui collent aux attentes du territoire et qui font vivre de nouvelles expériences artistiques au public. Cette saison 2021 a pour ambition de promouvoir la création contemporaine, de soutenir la diffusion des œuvres artistiques et d'impulser des dynamiques de collaboration avec les acteurs culturels locaux.

La communauté de communes au travers de l'Ombrière et de sa programmation invite les artistes, les associations culturelles, les compagnies artistiques implantées sur le territoire de la CCPU, œuvrant dans les secteurs du spectacle vivant (musique, théâtre, danse, cirque, marionnettes, conte, arts de la rue, hip hop...) à proposer des spectacles et actions culturelles sur le territoire intercommunal dans le cadre de cet appel à projets.

L'Ombrière, le projet en quelques lignes...

L'Ombrière est un équipement, modulable et moderne, composé de deux salles : « La Fabrique » et le « Labo » ainsi que d'espaces chaleureux comme le Bar et le Hall d'entrée, ou encore l'espace extérieur « Les Beaux jours ». Cette salle de 2000 m² peut accueillir jusqu'à 1200 personnes, mais aussi permettre des spectacles au plus près des artistes par des configurations plus intimistes ! L'Ombrière a l'ambition d'être un espace ouvert à tous, avec une programmation artistique et culturelle et d'événements locaux destinés à tous les publics du territoire d'Uzès et des communes qui l'entourent. L'Ombrière propose une offre nouvelle, qui vient en complémentarité des équipements existants du Département et de la Région. Toutes les esthétiques pourront y trouver leur place, les musiques actuelles, les arts de la rue, le théâtre, la danse, le cirque, le hip hop, le street art, la musique classique, etc... en exploitant les espaces dédiés et notamment la terrasse ombragée « Les Beaux Jours » qui accueillera des temps « after work », des brunchs artistiques, « Le Labo », des sorties de résidences et « La Fabrique », des spectacles. Un lieu hybride ouvert, permettant l'accueil de propositions artistiques innovantes, tel un incubateur de projets culturels irrigant le territoire et plus... Une aventure qui ne fait que débiter.

1. Contexte

La dynamique portée par la Direction de la Culture et du Développement Local (DCDL) s'intègre dans une politique culturelle ayant une volonté affirmée d'engager des actions novatrices (à caractère participatif) et expérimentales sur le territoire.

Il s'agit aussi pour la communauté de communes Pays d'Uzès de proposer des actions, des événements, un service, en direction de tous les publics, mais avec une attention particulière envers le public jeune et jeunes adultes, tout comme les habitants du quartier prioritaire, et de permettre à ces publics de se familiariser avec des pratiques artistiques contemporaines et d'accéder à une forme de culture nouvelle, avec la préoccupation d'irriguer le territoire de l'intercommunalité de ces propositions artistiques.

Les dossiers déposés seront discutés, si nécessaire avec l'équipe de direction de l'Ombrière.





Objectifs :

Avec ce dispositif, la communauté de communes Pays d'Uzès souhaite :

- soutenir l'émergence artistique ;
- favoriser l'accès à la création pour tous et la mise en œuvre d'actions culturelles participatives ;
- porter une attention soutenue mais non exclusive au public jeune ;
- encourager des coopérations innovantes entre structures culturelles, associatives, éducatives, sociales du territoire intercommunal ;
- renforcer la présence artistique sur le territoire intercommunal avec un accent sur le quartier prioritaire d'Uzès et les villages environnants ;
- favoriser la diversité culturelle et promouvoir les « droits culturels ».

2. Dates de réalisation et date de limite de dépôt des dossiers

Les actions proposées devront être mises en place durant l'année 2021 (de février à décembre)

Date limite de dépôt des candidatures : **le 15 janvier 2021**

Les candidats retenus en seront informés : **le 10 février 2021**

(Des temps d'échanges pourront être envisagées avec l'équipe projet afin d'accompagner les propositions de collaboration)

3. Moyens financiers et matériels

La communauté de communes, après consultation et étude des dossiers, attribuera sur présentation de facture des aides financières pouvant aller jusqu'à 3000 euros (TTC).

Le montant des demandes d'aide devra correspondre prioritairement à la prise en charge de la partie artistique du projet présenté, à savoir : contrat de cession ou salaires artistiques chargés, droits d'auteurs et taxe parafiscale, frais et salaires techniques liés à l'accueil du spectacle. Les autres frais resteront à la charge du porteur de projet.

En fonction des lieux de réalisation des projets sur le territoire intercommunal, la communauté de communes pourra faciliter l'accès aux équipements intercommunaux : La médiathèque d'Uzès et sa chapelle, le réseau des bibliothèques intercommunales.

4. Communication

En contrepartie de l'aide accordée, le porteur de projet s'engage à faire apparaître dans tous ses documents de communications (affiches, programmes, dossiers de presse, sites internet, newsletters...) le logo de l'Ombrière et de la CCPU, ainsi que la mention suivante : « Cette action est soutenue par la Communauté de Communes Pays d'Uzès dans le cadre de l'appel à projets 2021 de l'Ombrière, Pays d'Uzès. ».

5. Critères de sélection et d'appréciation

- Les actions devront être réalisées en dehors de la période estivale (dans la mesure du possible)
- La création artistique émergente
- La dimension participative avec les publics
- La médiation culturelle

Une attention sera portée sur les lieux de réalisation des projets avec :

- L'équilibre entre les villages de l'intercommunalité ;
- La mise en valeur de lieux patrimoniaux et lieux insolites,
- Le quartier prioritaire d'Uzès,
- L'ouverture possible au réseau des bibliothèques, etc...

La diversité des collaborations et des partenariats (associatifs, publics ou privés). Il sera possible aux porteurs de projets de trouver des co-financements pour mener à bien l'action. Les structures ne pourront déposer qu'un projet par an. Si des autorisations administratives sont à solliciter auprès des mairies (ex : arrêtés d'occupation temporaire du domaine public), elles seront à la charge du porteur de projet.

Les projets artistiques devront être réalisés dans des conditions professionnelles et devront respecter la législation sociale du spectacle vivant.

Veillez remplir [le formulaire de demande](#) ainsi que [le budget type](#) et les retourner à : c.graverol@ccpaysduzes.fr ou par courrier à : communauté de communes Pays d'Uzès - Direction du Développement Local et de la Culture - 9 avenue du 8 mai 1945 -30703 - Uzès

Les dossiers incomplets ne seront pas instruits par les services.

Attention : Informations obligatoires : Nom du projet , artistes ou compagnies, date et lieu de réalisation, autorisation préalable de la commune ou de la salle accueillante)

6. Pièces administratives et financières pour les associations

- Les statuts à jour déposés en Préfecture
- La liste des membres du Conseil d'Administration et des membres du bureau
- Le bilan financier de l'année précédente
- Le numéro SIRET
- Le budget prévisionnel de l'année en cours
- Le rapport d'activité ou le bilan moral
- Un relevé d'identité bancaire



Nom du projet :

Discipline artistique :

Présentation du projet :

Nom de l'artiste :

Pseudonyme :

Nom de l'organisation (le cas échéant) :

Nom du contact principal :

(Dans le cas d'un projet collectif, ce doit être le nom de la personne-ressource)

Adresse siège social :

.....

Ville :

.....

Code postal :

Numéro de téléphone :

.....

Email @:

.....

.....

Adresse de correspondance le cas échéant :

Date(s) et lieu(x) de l'action :

Moyens mis à disposition de l'action :



Déroulé de l'action :

Montant du budget total :

Merci de remplir le budget type joint.

Veillez inclure une **note d'intention ou dossier annexe de présentation** expliquant le projet et les raisons pour lesquelles vous souhaitez soumettre votre projet dans ce dispositif.

DEPENSES	MONTANT EN EUROS	RECETTES	MONTANT EN EUROS
I - Charges directes affectées à l'action		I - Ressources directes affectées à l'acti°	
60 - Achats		70 - Ressources propres	
Prestations de service		Prestations de service	
Achat de matières et fournitures		Vente de marchandises	
Autres fournitures		Produits des activités annexes	
61 - Services extérieurs		74 - Subventions d'exploitation	
Locations		Etat	
Entretien et réparation			
Assurances		Région	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs		Département	
Rémunération intermédiaire, honoraire			
Publicité, publication		Communauté de communes	
Déplacements missions			
Frais postaux et télécommunication		Communes	
Services bancaires et autres			
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux	
Impôts et taxes sur rémunération		Fonds européens	
Autres impôts et taxes		Autres recettes (précisez)	
64 - Charges du personnel		75 - Autres produits de gestion courante	
Rémunération du personnel		Dont cotisations	
Charges sociales		76 - Produits financiers	
Autres charges de personnel		77 - Produits exceptionnels	
65 - Autres charges de gestion courante		78 - Reprise sur amortissement	
66 - Charges financières		79 - Transfert de charges	
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotation aux amortissement			
II - Charges indirectes affectées		I - Ressources indirectes affectées	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	
86 - Emploi des contribut° volontaires		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite des biens		Prestations en nature	
Personnes bénévoles		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	



Communauté de communes Pays d'Uzès.

9 avenue du 8 mai 1945

30703 Uzès

// Retrouvez l'appel à projets 2021 sur //

www.lombriere.fr

